

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule :

04921

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ADNANE M'HAMED

Date de naissance :

01-01-59

Adresse :

17 Bd la résistance cite ENNOUR
BERRECHID

Tél. :

06 68 44 87 05

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur AFAQI HOUSSEINI Nabb
Médecine Générale
16, Rue Okba Benou Nafie
SERRECHID Tél. : 03 73 21

Date de consultation :

11/03/2015

Age :

ZIT FAKIR

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

3 Youk lab agee + oek hory yegz + qesh al qez

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Borrechid

Le : 02/04/2015

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES					
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes	
17/02/2023	C	1	200 DA	INP : INPE: 061012001 Docteur ABDALLAHOUSSAIN Nafii Médecin Générale 16 Rue Okba Binou Nafii BERRECHID Tél : 0522 33 73 22	
EXECUTION DES ORDONNANCES					
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture			
Pharmacie Ettina Samira ARRACHIDI Samira Angle Rue Okba Binou Nafii Rue Madina - BERRECHID Tél: 0522 33 77 77	17/02/23	5.91.00			
ANALYSES - RADIOPHARIES					
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires		
AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	

Dr. Araqi Houssaini Najib

الدكتور عراقية حسين نجيب

MEDECINE GENERALE

الطب العام

الفحص بالصدى

Echographie Générale

Ex. Médecin Chef des Forces

Royales Airs de Casablanca

Expert assermenté auprès des Tribunaux

Spécialiste en médecine de travail

طبيب رئيسي سابق بالقوات الجوية الملكية بالدار البيضاء،
خبير للفلاح المحاكم

17/02/2023

Distribué par MSD Maroc
AMM 74/19 DMP/21/NRQ
P.P.V: 56.60 DH

56.60

Lia

FATIGUE

Diplosteele

45.80

2

~~134,80~~ 3 W 19S 3 C
12 - Levamox 100 mg/ml 10 ml
PPV 1340H80
LÖT 1D070 3
EXP 06/2024

A23,60
① 130ex ~~Pharmacie~~ Pharmacie Fatima Sami
63,20 Dr. ARRACHIDI Sami
le n° 1 Angle rive Okba Bou Nafii
② 200ex ~~Pharmacie~~ Pharmacie
rue Madina Tél: 0522 33 SYNTHEMEDIC
noires Casablanca INEXIUM
22 rue zoubir broui al aquam roch's
CGR

⑥ 14:30 Rio febral 3
⑦ 91,00

16، زنقة عقبة بني حماد، الدار البيضاء، المغرب | المحمول: 0522337321 | رقم المكتب: 0662076556 | Doctorat en Médecine Générale

16, Rue Okba Bnou Nafie - Berrechid - Tél. 05 22 30 73 21 - GSM : 06 62 07 65 56

LOT : 230013
EXP : 01/2026
PPV : 14,30DH

PPV (DH) : LOT N° : UTAVL :

63,20

RHINATHIOL 5% AD
SIROP FL 200 ML
P.P.V : 39DH20
LOT : 226006
PER : 08/2025
S 118000 061403

